



Possibilité de réduction du préavis de départ

Par **CForsheW**, le **14/06/2012** à **17:42**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée dans une entreprise hard discount alimentaire. Je souhaiterais démissionner afin de reprendre mes études en apprentissage. Je souhaiterais savoir si mon préavis peut-être réduit de 1 mois à deux semaines. Sans que cela pose des problèmes légaux.

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **14/06/2012** à **18:05**

Bonjour, il n'existe pas de préavis légaux de 15 jours. Envoyez votre LRAR en précisant bien au bailleur la date à laquelle vous pouvez libérer le logement. Laisser autant que possible les visites se faire et mettez le logement en état conforme à l'état des lieux d'entrée,

cordialement.

Par **CForsheW**, le **15/06/2012** à **08:18**

Bonjour, non en fait il s'agit d'un préavis suite çà une démission de mon emploi.

Je m'explique : je souhaite démissionner mais mon préavis est fixé à 1 mois (comme pour la

plupart des employés d'une ancienneté entre 2 et 4 ans) et je souhaiterais réduire ces 1 mois en 14 jours.

Merci

Par **Tisuisse**, le **15/06/2012** à **11:22**

Bonjour,

Si votre employeur est d'accord avec vous, pourquoi pas, sinon vous devrez faire votre mois de préavis.